

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1798

26 septembre 2006

SOMMAIRE

31 Mars Holding S.A., Luxembourg	86265	Gucci Luxembourg S.A., Luxembourg	86276
Accipiter Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	86261	Hotel Asian Securities, S.à r.l., Luxembourg	86262
Ahlo S.A., Luxembourg	86271	Hotel Asian Securities, S.à r.l., Luxembourg	86264
Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A., Luxembourg	86297	Indra Holding Société Anonyme, Luxembourg	86279
Arrows Due Holding S.A., Luxembourg	86258	Investnet International S.A., Luxembourg	86289
Auchan Luxembourg S.A., Luxembourg	86298	Janus Holding S.A., Luxembourg	86297
Auto 2 S.A., Luxembourg	86297	Lago S.A.H., Luxembourg	86261
BCG Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	86276	Lionbridge Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86280
BCG Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	86276	LL IDDF VI Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	86276
Berkeley Investment Holdings S.A., Luxembourg	86262	Lux 13 S.A., Luxembourg	86300
Berthold Benzkirch, GmbH, Betzdorf	86290	Luxembourggeoise d'Investissements, Financements et d'Etudes S.A., Luxembourg	86289
Bétons et Matériaux S.A., Luxembourg	86280	Macete S.A., Luxembourg	86296
Blackstar Investors PLC S.A., Luxembourg	86277	Mega Services, S.à r.l., Luxembourg	86271
Blackstar Investors PLC S.A., Luxembourg	86279	N.V. Investment S.A., Luxembourg	86261
Captiva 2 KQ GP, S.à r.l., Luxembourg	86300	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg	86298
Captiva Capital (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	86298	Nouveau Comptoir de l'Optique 2 S.A., Luxembourg	86298
Captiva Capital II, S.à r.l., Luxembourg	86299	Nouveaux Ets. Liebaert, S.à r.l., Senningerberg	86290
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Luxembourg	86300	Nylof S.A.H., Luxembourg	86299
Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A., Luxembourg	86296	Parksys, S.à r.l., Roedgen	86279
Captiva Capital, S.à r.l., Luxembourg	86299	Sabco S.A., Windhof/Koerich	86271
China Holdco 1, S.à r.l., Luxembourg	86300	Selenia Holding S.A., Luxembourg	86262
Circo, S.à r.l., Luxembourg	86299	Société Immobilière Luxembourg Centre S.A. (S.I.L.C.), Luxembourg	86265
Crasin S.A., Luxembourg	86258	Stone Design Luxembourg S.A., Luxembourg	86296
Créations Beauté, S.à r.l., Bettembourg	86302	Tasquinha, S.à r.l., Pétange	86301
Denarius Holdings S.A., Luxembourg	86262	Techprint S.A., Ehlerange	86280
Doublet et Cie, S.e.n.c., Luxembourg	86261	Tishman Speyer ESOF Finance, S.à r.l., Senningerberg	86301
Dune Immobilière S.A., Luxembourg	86279	TMS S.A., Grevenmacher	86304
Eaton Holding II, S.à r.l., Luxembourg	86298	Top Paradis Holding, S.à r.l., Luxembourg	86276
Elmont, S.à r.l., Luxembourg	86265	TPS, Trade Platinum Services, S.à r.l., Luxembourg	86303
Entreprise de Constructions Modeste Baatz et Fils, S.à r.l., Luxembourg	86279	TPS, Trade Platinum Services, S.à r.l., Luxembourg	86303
Extensity, S.à r.l., Luxembourg	86290	TST George V Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	86302
Extensity, S.à r.l., Luxembourg	86296	TST La Défense, S.à r.l., Senningerberg	86302
Félix Giorgetti, S.à r.l., Luxembourg	86289	TST Las Rozas, S.à r.l., Senningerberg	86300
Finsign S.A., Luxembourg	86297		
Greggio Group International - The Silver Network S.A., Luxembourg	86297		

ARROWS DUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.041.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour ARROWS DUE HOLDING S.A.

Signature

(076992.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CRASIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 118.216.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CRASIN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) représenté par trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant d'un million trente et un mille cinq cents euros (EUR 1.031.500,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mercredi du mois de septembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. ACTE CO. LIMITED, précitée	314 actions
2. BIND CO. LIMITED, précitée	1 action
Total:	315 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Vérone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

b) Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, né le 16 avril 1971 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

c) Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

- Monsieur Davide Murari, prénommé.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 110.675.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront d'une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 87, case 1. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(083022.3/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

N.V. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 107.276.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(076743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DOUBLET ET CIE, Société en nom collectif.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 97.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09840, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(076771.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ACCIPITER HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09835, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(076782.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LAGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 30.125.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2006, les mandats des administrateurs:
EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour LAGO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077953.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

BERKELEY INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(076747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DENARIUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 103.135.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(076751.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SELENIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.078.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(076754.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

HOTEL ASIAN SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.721.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HOTEL ASIAN SECURITIES, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 116.721, incorporated by deed dated on May 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»).

The meeting is composed by the sole member, SOF ASIAN HOTEL CO-INVEST HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 108.770, here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the corporate objects of the Company.
 - 2.- Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.
- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company.

Second resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article three of the Articles of Association to read as follows:

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may acquire by purchase, subscription, or in any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stocks, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HOTEL ASIAN SECURITIES, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 116.721, constituée suivant acte reçu le 15 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»).

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée SOF ASIAN HOTEL CO-INVEST HOLDINGS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 108.770 ici représentée par Rachel Uhl, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social de la Société.

2.- Modification de l'article 3 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers;

(ii) la prise de participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente, échange ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

J. Elvinger.

(095412.3/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

HOTEL ASIAN SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.721.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43544 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(095413.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

31 MARS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 95.748.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(076755.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE LUXEMBOURG CENTRE S.A. (S.I.L.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.311.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE LUXEMBOURG CENTRE S.A. (S.I.L.C.)

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(076757.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ELMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 118.920.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE FRANDON 2005 TRUST, a US grantor trust governed by the laws of the State of New York acting by its trustee BANK OF AMERICA N.A. with offices located at 40 West 57th street, New York, New York 10019,

represented by M^e Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7, 2006 in New York.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the «Law») as well as by the present articles (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the company is ELMONT, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-) divided into three thousand five hundred (3,500) parts of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts *inter vivos* to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising three members, whether participants or not. Two of those members shall be designated as category «A» managers, the other one being designated as category «B» manager.

The managers are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

Their term and remuneration is fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- (i) he resigns his office by notice to the company, or
- (ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- (iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers request so.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. For any amount inferior to ten thousand euro (EUR 10,000.-), the company will be bound in any circumstances by the joint signature of any two managers whatever the category to which they belong, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

For amounts equal or superior to ten thousand euro (EUR 10,000.-), the company will be bound by the joint signature of one category «A» manager and one category «B» manager, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may by unanimous resolution delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers.

It may also by unanimous resolution commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. Each year on the thirty first of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII.- Varia

Art. 20. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on December 31, 2006.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

THE FRANDON 2005 TRUST, prenamed	3,500
Total: three thousand five hundred parts	<u>3,500</u>

The three thousand five hundred (3,500) parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 5,800.-.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined term:

Category «A» Managers:

- Camille Paulus, company director, born December 6, 1940 in Schifflange, Luxembourg, and having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Patrick Lorenzato, company director, born July 13, 1967 in Saint-Dié, France, and having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Category «B» Manager:

- Randal A. Nardone, company director, born June 22nd, 1955 in New York, U.S.A., and having his residence at 10 Mountain Laurel Drive, Greenwich, CT 06831, U.S.A.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE FRANDON 2005 TRUST, un trust régi par le droit de l'Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son trustee BANK OF AMERICA N.A. ayant son siège social au 40 West 57th Street, New York, New York 10019, représentée par Maître Lionel Noguera, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2006 à New York.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera ELMONT, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres, associés ou non. Deux de ces membres seront désignés comme gérants de catégorie «A», l'autre étant désigné comme gérants de catégorie «B».

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et sont révoquables par eux à tout moment.

Les émoluments des gérants et la durée de leurs mandats sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 12. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 13. Pour tout montant inférieur à dix mille euros (10.000,- EUR), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, de quelque catégorie qu'ils soient, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Pour tout montant égal ou supérieur à dix mille euros (10.000,- EUR), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe «A» et celle d'un gérant de classe «B», à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le conseil de gérance peut par décision à l'unanimité déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi par décision à l'unanimité confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ni associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servira au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la société.

Titre VII.- Varia

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

THE FRANDON 2005 TRUST, prénommée	3.500
Total: trois mille cinq cents parts sociales	3.500

Les trois mille cinq cents (3.500) parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 5.800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie «A»:

- Camille Paulus, gérant, né le 6 décembre 1940 à Schiffange, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et
- Patrick Lorenzato, gérant, né le 13 Juillet 1967 à St. Dié (France), avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et

Gérant de Catégorie «B»:

- Randal A. Nardone, gérant, né le 22 juin 1955 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle au 10 Mountain Laurel Drive, Greenwich, CT 06831, U.S.A.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Noguera, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 29CS, fol. 40, case 7. – Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

P. Frieders.

(095495.3/212/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.407.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour MEGA SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(076758.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SABCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 2, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.220.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076761.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

AHLO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 118.209.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 46.448, a company with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

2) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 41.469, a company with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

both here represented by Mr André Smits, employee, with professional address at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, acting in his capacity as signatory «A» with power to validly bind the companies by his single signature.

Such appearing parties, through their proxy holder, have decided to form among themselves a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société anonyme) under the name of AHLO S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fifty thousand euro (50,000.- EUR) divided into five hundred (500) shares having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be created, at the shareholder's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. The shares will remain registered until they have been fully paid up.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of three Directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10.- of the present Articles of Association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May of each year at four p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provision

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the amended law of August 10th 1915 on commercial companies.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, four hundred and ninety-nine shares	499
2) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one share	1
Total: five hundred shares	500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand euro (50,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of cost

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred euro (2,300.- EUR).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed as Directors:
 - a) Mr Roland Wallin, company director, born on September 2, 1938 in Säby, Sweden, residing at Hahngasse 13/16, A-1090 Vienna, Austria;
 - b) Ms Charlotte Hultman, company director, born on March 24, 1975 in Barnarp, Sweden, with professional address at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - c) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 9.098, a company with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3) The following is appointed as Auditor:
 EURAUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 42.889, a company with registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2007.
- 5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 10 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect Mr Roland Wallin, prenamed, as managing-director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

6) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweieintausendundsechs, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxemburg B 46.448, eine Gesellschaft mit Sitz in 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg,

2) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxemburg B 41.469, eine Gesellschaft mit Sitz in 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg,

beide hier vertreten durch Herrn André Smits, Beamter, mit Berufsanschrift in 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als «A» Zeichnungsberechtigte, mit der Befugnis die Gesellschaften durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Welche Komparenten, durch ihre Bevollmächtigte, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Titel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung AHLO S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz

und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Entscheidung wird jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft haben. Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe der Gesellschaft zu erfolgen, die unter solchen Umständen am besten dazu in der Lage sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Anlage und das Halten von Beteiligungsbesitz, unter irgendeiner Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jedweder anderen Weise und die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in jedweder anderen Weise von Aktien, Anleihen, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, und anderen Wertpapieren jeglicher Art, das Eigentum, die Steuerung, die Entwicklung und die Verwaltung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung aller finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaften beteiligen und ihren Filialen oder verbundenen Gesellschaften jede Art Unterstützung gewähren, sei es durch Kredite, Garantien oder auf andere Art und Weise.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art und Form Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft alle Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen sowie jede finanzielle, mobiliare oder immobiliare, kommerzielle und industrielle Tätigkeiten durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung ihres Geschäftszwecks dienen.

Titel II.- Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelzertifikate oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien, nach Wunsch der Aktionäre. Bis zu ihrer vollen Einzahlung bleiben die Aktien Namensaktien.

Die Gesellschaft kann, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen, erhöht oder herabgesetzt werden.

Titel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, deren Amtsdauer sowie deren Vergütung werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden einberufen so oft es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um sämtliche Verwaltungs- und Verfügungsangelegenheiten zu tätigen welche in Einklang mit dem Gesellschaftszweck sind.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet, ausser es wären, im Rahmen von Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung, durch den Verwaltungsrat spezielle Beschlüsse gefasst worden betreffend die Übertragung der Zeichnungsbefugnis.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Verwaltungsräte, die Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen.

Er kann auch einen oder mehreren Direktoren mit der gesamten Geschäftsführung oder mit der Leitung eines speziellen Geschäftszweigs beauftragen sowie an seine Mitglieder oder an Dritte Sondervollmachten für Einzelgeschäfte erteilen.

Art. 11. Bei allen die Gesellschaft betreffenden Streitigkeiten wird der Verwaltungsrat, durch ihren Vorsitzenden oder dem zu diesem Zweck bestellten Verwaltungsratsmitglied, die Gesellschaft vor Gericht, sei es als Klägerin oder als Beklagte, vertreten.

Titel IV.- Aufsicht

Art. 12. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft werden ein oder mehrere Kommissare betraut, welche durch die Generalversammlung bestellt werden und die deren Anzahl, Vergütung und Amtsdauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festsetzt.

Titel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem in der Vorladung erwähnten Ort am zweiten Montag im Mai eines jeden Jahres um 16.00 Uhr zusammen.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die Versammlung auf den nächsten vollen Arbeitstag verlegt.

Titel VI.- Geschäftsjahr, Verwendung des Jahresergebnisses

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Nach Abzug aller allgemeinen Kosten der Gesellschaft und der Abschreibungen, stellt der Überschuss vom Gewinn- und Verlustkonto den Reingewinn der Gesellschaft dar. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) vom Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat, sollte jedoch die gesetzliche Rücklage, aus welchen Gründen auch immer, angegriffen oder aufgebraucht worden sein, muss dieselbe wieder voll aufgestockt werden.

Titel VI.- Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden, welche deren Befugnisse und Vergütung festsetzt.

Titel VII.- Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht wirksam festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2007.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., vorgeannt, vierhundertneunundneunzig Aktien	499
2) FIDES (LUXEMBOURG) S.A., vorgeannt, eine Aktie.....	1
Total: fünfhundert Aktien	500

Diese gezeichneten Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausenddreihundert Euro (2.300,- EUR).

Gründungsversammlung

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Roland Wallin, Gesellschaftsverwalter, geboren am 2. September 1938 in Säby, Schweden, wohnhaft in Hahngasse 13/16, A-1090 Wien, Österreich;
 - b) Fräulein Charlotte Hultman, Gesellschaftsverwalterin, geboren am 24. März 1975 in Barnarp, Schweden, mit Berufsanschrift in 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg;
 - c) MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxemburg B 9.098, eine Gesellschaft mit Sitz in 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:
 - EURAUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 42.889, eine Gesellschaft mit Sitz in 16, allée Marconi, L-2120 Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen aus seiner Mitte Herrn Roland Wallin, vorgeannt, als Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Smits, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 83, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(082943.3/230/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

TOP PARADIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 105.236.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(076777.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.258.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

(076811.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.258.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

(076809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LL IDDF VI HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.120,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.328.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(076814.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

GUCCI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.008.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076817.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BLACKSTAR INVESTORS PLC, Société Anonyme.

Registered office: GB-SW1A 1 RD London, Arlington Street, 22.
Principal establishment: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 114.318.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Fanny Auenallah, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, acting as attorney of the company BLACKSTAR INVESTORS PLC, having its principal establishment in Luxembourg, pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on August 16, 2006, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The Company BLACKSTAR INVESTORS PLC transferred its principal establishment to Luxembourg with effect from 27 January 2006, which transfer was recorded in a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, who acted in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated February 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 913 and 914 of May 10, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing at Capellen, who acted in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated August 16, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

The Company BLACKSTAR INVESTORS PLC currently has a fully subscribed and paid-up share capital of thirty-five million six hundred and seven thousand eight hundred and fifty-five Pounds Sterling (GBP 35,607,855.-) divided into thirty-five million six hundred and seven thousand eight hundred and fifty-five (35,607,855) ordinary shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each.

The authorised capital of the Company is set at GBP 90,000,000.- divided into 90,000,000 ordinary shares having a par value of GBP 1.- each.

Article 7.1 of the Articles of Incorporation of the Company (which formed part of the notarial deed of February 1, 2006 referred to above) states that:

«7.1 The Directors are authorised to issue further shares, without existing shareholders having any right of pre-emption, to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital within a period of five years from the date of this notarial deed (or as extended by shareholders) thus granting the directors the authority to increase the Company's issued share capital up to its authorised capital in that period free from pre-emptive rights. The Shareholders may resolve to increase or decrease the Company's authorised or issued share capital or the Directors' authority to increase the Company's issued share capital.»

III.

Pursuant to the resolutions of the Board of Directors passed on August 16, 2006, the Directors have obtained and accepted the subscription by subscribers to forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-three (42,857,143) additional ordinary shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each, together with an issue premium of zero point five Pound Sterling (GBP 0.05) per share.

All the new shares have been fully paid up in cash together with the issue premium, so that the sum of forty-five million Pounds Sterling and fifteen cent (GBP 45,000,000.15) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

IV.

As a consequence of such increase of capital, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company has an issued capital of GBP 78,464,998.- divided into 78,464,998 ordinary shares having a par value of GBP 1.- each.»

Valuation

For registration purposes the increase of share capital together with the share premium is valued at EUR 66,332,547.39.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Fanny Auenallah, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme BLACKSTAR INVESTORS PLC, ayant son principal établissement à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 16 août 2006, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.

La Société BLACKSTAR INVESTORS PLC a transféré son principal établissement vers le Luxembourg avec effet au 27 janvier 2006, lequel transfert a été acté par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéros 913 et 914 du 10 mai 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 16 août 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

La Société BLACKSTAR INVESTORS PLC a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de trente-cinq millions six cent sept mille huit cent cinquante-cinq livres sterling (GBP 35.607.855) divisé en trente-cinq millions six cent sept mille huit cent cinquante-cinq (35.607.855) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à GBP 90.000.000,- divisé en 90.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- chacune.

L'article 7.1. des statuts de la Société (qui ont fait partie intégrante de l'acte notarié du 1^{er} février ci-dessus mentionné) dispose que:

«7.1 Les Administrateurs sont autorisés à émettre de nouvelles actions, sans que les actionnaires existants n'aient de droit de préemption, afin d'augmenter le capital versé de la Société jusqu'au capital autorisé total dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent acte notarié (ou dans le délai étendu par les actionnaires) accordant ainsi aux administrateurs l'autorité d'augmenter le capital social versé de la Société jusqu'à son capital autorisé pendant cette période sans aucun droit de préemption. Les Actionnaires peuvent décider d'augmenter ou de réduire le capital social versé ou l'autorité des Administrateurs d'augmenter le capital social versé de la Société.»

III.

En exécution des résolutions du Conseil d'Administration précitées prises en date du 16 août 2006, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription par des souscripteurs pour un total de quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (42.857.143) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de zéro virgule cinq livre sterling (GBP 0,05) par action.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées ensemble avec la prime d'émission en espèces, de sorte que le montant de quarante-cinq millions livres sterling quinze cent (GBP 45.000.000,15) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1. des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1 La Société a un capital émis de GBP 78.464.998,- divisé en 78.464.998 actions ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation du capital social avec la prime d'émission est évaluée à EUR 66.332.547,39.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Auenallah, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 22, case 10. – Reçu 663.325,47 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

A. Schwachtgen.

(095522.3/230/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BLACKSTAR INVESTORS PLC, Société Anonyme.

Siège social: GB-SW1A 1RD Londres, 22, Arlington Street.
Principal établissement: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 114.318.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 1220 du 16 août 2006 et n° 1235 du 22 août 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Pour le notaire

R. Thill

(095525.3/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

PARKSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 51, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(076877.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INDRA HOLDING SOCIETE ANONYME.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076963.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DUNE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.746.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 22.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l

Signature

(077370.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

86280

TECHPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est).
R. C. Luxembourg B 30.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10206, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour TECHPRINT S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l

Signature

(077366.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BETONS ET MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 78.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour BETONS ET MATERIAUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l

Signature

(077373.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 118.995.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC., a For Profit Corporation duly incorporated and validly existing under the law of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, United States of America and its principal address at 1050 Winter Street, Suite 2300, Waltham, Massachusetts 0245, United States of America, registered with the State of Delaware under number 2806855, here represented by Mr Emmanuel Natale, lawyer, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros).

It is divided into the following classes of shares:

- 500 (five hundred) class A shares (the «Class A Shares»);
- 45,525 (forty-five thousand five hundred twenty-five) class B shares (the «Class B Shares»);
- 4802 (four thousand eight hundred two) class C shares (the «Class C shares»);
- 4802 (four thousand eight hundred two) class D shares (the «Class D Shares»);
- 4802 (four thousand eight hundred two) class E shares (the «Class E Shares»);
- 4803 (four thousand eight hundred three) class F shares (the «Class F Shares»); and
- 4803 (four thousand eight hundred three) class G shares (the «Class G Shares»).

All these 70,037 (seventy thousand five thirty-seven) shares, regardless of their respective class, have a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share, whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem the Class B Shares to the Class G Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher by dividing the total amount of any distributable sums by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board

of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2006.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each share, whatever its class, is entitled to an identical financial right.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold regardless of their respective class.

Subscription - Payment

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. in its capacity of founder, through its proxy holder, declared to subscribe to the entire share capital of an amount of EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros) represented by:

- 500 (five hundred) class A shares (the «Class A Shares»);
- 45,525 (forty-five thousand five hundred twenty-five) class B shares (the «Class B Shares»);
- 4802 (four thousand eight hundred two) class C shares (the «Class C shares»);
- 4802 (four thousand eight hundred two) class D shares (the «Class D Shares»);
- 4802 (four thousand eight hundred two) class E shares (the «Class E Shares»);
- 4803 (four thousand eight hundred three) class F shares (the «Class F Shares»); and
- 4803 (four thousand eight hundred three) class G shares (the «Class G Shares»);

to which is attached a share premium amounting globally to EUR 15,758,132.- (fifteen million seven fifty-eight thousand one hundred thirty two euros) by a contribution in kind of all (100%) the 627 (six hundred twenty-seven) shares with a nominal value of NLG 100 (one hundred Dutch Guilders) it holds in LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V., a company duly incorporated and validly existing under the law of The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 33182715, with registered office at Overschiestraat 55, 1062HN Amsterdam, The Netherlands (the «Shares»).

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 17,509,057.- (seventeen million five hundred nine thousand fifty-seven euros).

Such contribution has been valued by the founder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing the relevant documentation including a statement of the founder, evidencing that LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. is the sole and current owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. in its capacity of founder represented as stated hereabove, expressly declares that:

- the Shares are in registered form and are fully paid-up;
- LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. is the sole legal owner of the Shares;
- the Shares are free from any charge, preemption right, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V. is duly incorporated and validly existing under the law of The Netherlands;
- to its knowledge, LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the subscriber at the date hereof, which could lead to such court proceedings.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares under the law of The Netherlands will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third parties;
- the total amount of the contribution made by the founder shall be allocated as follows:
 - EUR 1,750,925.- (one million seven hundred fifty thousand nine hundred twenty-five euros) to the share capital;
 - EUR 15,583,039.- (fifteen million five hundred eighty-three thousand thirty-nine euros) to the share premium; and
 - EUR 175,093.- (one hundred seventy-five thousand ninety-three euros) to the legal reserve.

Consequently, all the shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC., through a contribution in kind consisting of shares as defined in article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the incorporation of a Luxembourg company by contribution in kind of shares whereby the Company, as shareholder, will hold at least 65% (in this case 100%) of all the outstanding shares of a company having its registered office or effective management seat in the European Union, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by the article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for an exemption of the capital duty fixed rate (droit d'apport) in such case.

Declaration

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. founder of the Company, acting through its proxy holder prenamed, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founder of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation related to the true and unconditional transfer of the Shares constituting the contributed assets has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Albert Barchard, residing at Delehanty Drive, Tewksbury, MA 01876, Massachusetts, United States of America; and
 - Michael Denis McGrath, residing professionally at 3, West Pier, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland,
 are each appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;
- 2) - Olivier Dorier, residing professionally at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration;
- 3) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg is appointed as statutory auditor for an undetermined duration;
- 4) The registered office of the Company shall be established at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand one hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC., une société (For Profit Corporation) valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique et son centre d'activités principal au 1050 Winter Street, Suite 2300, Waltham, Massachusetts 0245, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 2806855 auprès de l'Etat du Delaware,

Ici représentée par M. Emmanuel Natale, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 1.750.925,- (un million sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros).

Il est composé des classes de parts sociales suivantes:

- 500 (cinq cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A»);
- 45.525 (quarante-cinq mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales B»);
- 4.802 (quatre mille huit cent deux) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales C»);
- 4.802 (quatre mille huit cent deux) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales D»);
- 4.802 (quatre mille huit cent deux) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales E»);
- 4803 (quatre mille huit cent trois) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales F»); et
- 4803 (quatre mille huit cent trois) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales G»);

L'ensemble des 70.037 (soixante-dix mille trente-sept) parts sociales toutes classes étant entièrement libérées et ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat des classes de Parts Sociales B à Parts Sociales G, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, en divisant le montant total de toutes les sommes distribuables par le nombre de parts sociales composant la classe de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts

sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Les droits financiers de chaque part sociale est identique quelque soit la classe de part sociale concernée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent quelque soit leur classe.

Souscription - Paiement

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC., agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité du capital social de la Société, d'un montant de EUR 1.750.925,- (un million sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros), composé des classes de parts sociales suivantes:

- 500 (cinq cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A»);
- 45.525 (quarante-cinq mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales B»);
- 4.802 (quatre mille huit cent deux) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales C»);
- 4.802 (quatre mille huit cent deux) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales D»);

- 4.802 (quatre mille huit cent deux) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales E»);
 - 4803 (quatre mille huit cent trois) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales F»); et
 - 4803 (quatre mille huit cent trois) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales G»);
 auxquelles est attaché une prime d'émission d'un montant total de EUR 15.758.132,- (quinze million sept cent cinquante-huit mille cent trente-deux euros) par un apport en nature de toutes les 627 (six cent vingt-sept) actions (100%) d'une valeur nominale de NLG 100 (100 Florins) que LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. détient dans LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V., une société valablement constituée et ayant une existence légale conformément au droit des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 33182715 et ayant son siège social à Overschiestraat 55, 1062 HN Amsterdam, Pays-Bas (les «Actions»).

Evaluation

La valeur de cet apport en nature est évaluée à EUR 17.381.203,- (dix-sept millions cinq cent neuf un mille cinquante-sept euros).

Cet apport a été évalué par le fondateur de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production de documents pertinents incluant une déclaration des fondateurs démontrant que LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. est le seul et actuel propriétaire des Parts Sociales.

Mise en oeuvre effective de l'apport

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. en sa capacité de fondateur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- les Actions sont nominatives et entièrement libérées;
- LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. est la seule propriétaire des Actions;
- les Actions sont libres de toute charge, droit de préemption, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- les Actions ne font pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- les Actions sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V. est dûment constituée et existe valablement en droit néerlandais;
- à sa connaissance, LIONBRIDGE TECHNOLOGIES HOLDINGS B.V. n'est pas impliquée dans une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et, il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue du souscripteur à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- l'ensemble des formalités subséquentes à l'apport en nature des Actions requises par le droit néerlandais seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu;
- le montant total de l'apport effectué par le fondateur sera affecté comme suit:
 - EUR 1.750.925,- (un million sept cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros) au capital social;
 - EUR 15.583.039,- (quinze millions cinq cent quatre vingt-trois mille trente-neuf euros) à la prime d'émission; et
 - EUR 175.093,- (cent soixante-quinze mille quatre-vingt-treize euros) à la réserve légale.

Par conséquent, l'intégralité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC., par un apport en nature constitué des Actions, tel que défini à l'article 4-2 de la loi consolidée du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption de droit d'apport.

Requête en exonération des droits d'apport

Considérant qu'il s'agit de la constitution d'une société de droit luxembourgeois par un apport en nature de parts d'associés par lequel la Société détiendra en tant qu'associé, au moins 65% (dans ce cas 100%) de toutes les parts émises d'une société ayant son siège social, ou son siège de direction effective, au sein de l'Union Européenne, la Société requiert expressément le bénéfice de l'exemption stipulée par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport à taux fixe dans un tel cas.

Déclaration

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC. agissant en sa qualité de fondateur de la Société et par l'intermédiaire de son mandataire susnommé, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagée en sa qualité de fondateur de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, le transfert effectif des Actions et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des actions constituant les actifs apportés a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - Albert Barchard, résidant à Delehanty Drive, Twerksbury, MA 01876, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique; et
- Michael Denis McGrath, résidant professionnellement à 3, West Pier, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland, sont nommés gérants de type A pour une période indéterminée;

- 2) - Olivier Dorier, résidant professionnellement au 1, rue des glacis, L-1628 Luxembourg est nommé gérant de type B pour une période indéterminée;
- 3) PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une période indéterminée.
- 4) Le siège social de la Société est établi 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à huit mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Natale, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096864.3/211/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

FELIX GIORGETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 38.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10190, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour FELIX GIORGETTI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l

Signature

(077374.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INVESTNET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.815.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour INVESTNET INTERNATIONAL S.A.

Signature

(077632.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS, FINANCEMENTS ET D'ETUDES, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 47.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS, FINANCEMENTS ET D'ETUDES

ECOGEST S.A.

Signature

(076796.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

NOUVEAUX ETS. LIEBAERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, rue de Neuhausgen.
R. C. Luxembourg B 26.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour NOUVEAUX ETS. LIEBAERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(076800.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BERTHOLD BENZKIRCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 1, rue de Wecker.
R. C. Luxembourg B 39.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour BERTHOLD BENZKIRCH, GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(076801.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

EXTENSITY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 113.859.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INFOR GLOBAL SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 169323., having its registered office at the offices of M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on July 27, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of EXTENSITY, (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.859, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated October 28, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 814 on April 24, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner dated March 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1262 on June 29, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of May 2007 instead of the thirtieth day of April 2007.

Second resolution

The general meeting decides to modify all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of June and end on the thirty-first day of May of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«**Art. 20.** The Company's year commences on June 1st and ends on May 31st of the following year.»

«**Art. 21.** Each year on May 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the corporate purpose or legal form of the Company, so as to read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists between the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company assumes the name of EXTENSITY.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one million three hundred and four thousand seven hundred US dollars (USD 1,304,700.-), represented by twenty-six thousand ninety-four (26,094) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners,

who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any of the managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on June 1st and ends on May 31st of the following year.

Art. 21. Each year on May 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INFOR GLOBAL SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Caymans, enregistrée auprès du Registrar of Companies under numéro 169323, having its registered office at the offices of M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 27 juillet 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'EXTENSITY (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.859, constituée selon un acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 le 24 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1262 le 29 juin 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un mai 2007 au lieu du trente avril 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société de sorte que chacune commence le premier juin et se termine le trente et un mai de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 et l'article 21 des statuts de la Société de la façon suivante:

«**Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le premier juin et se termine le trente et un mai de l'année suivante.»

«**Art. 21.** Chaque année au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, sans changer l'objet social ou la forme sociale de la Société, comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination d'EXTENSITY.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'un million trois cent quatre mille sept cents US dollars (USD 1.304.700) représenté par vingt-six mille quatre-vingt-quatorze (26.094) parts sociales, d'une valeur de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue comprenant la signature d'un gérant luxembourgeois.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le premier juin et se termine le trente et un mai de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2006, vol. 905, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

J.-J. Wagner.

(083184.3/239/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

EXTENSITY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 113.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

(083185.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

STONE DESIGN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 1C, boulevard de la Fraternité.

R. C. Luxembourg B 63.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour STONE DESIGN LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(076803.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MACETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 110.101.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour MACETE S.A.

Signature

(077639.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 103.884.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077895.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GREGGIO GROUP INTERNATIONAL - THE SILVER NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.826.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour GREGGIO GROUP INTERNATIONAL - THE SILVER NETWORK S.A.

Signature

(077643.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AUTO 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.054.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour AUTO 2 S.A.

Signature

(077645.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FINSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.857.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour FINSIGN S.A.

Signature

(077674.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ALTAN GROUP INDUSTRIAL INVESTMENTS-CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.911.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour ALTAN GROUP INDUSTRIAL INVESTMENTS-CONSULTING S.A.

Signature

(077677.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.561.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JANUS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(077689.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.453.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(077693.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 45.515.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUCHAN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(077700.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.939.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE 2 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(077703.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

EATON HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.300,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EATON HOLDING II, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(077711.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 100.941.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077900.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 101.999.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077904.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 110.391.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077912.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CIRCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 100.328.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077915.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

NYLOF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 4.573.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Lors de cette même Assemblée, EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Robert Hovenier. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg;

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour NYLOF

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077946.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

86300

CAPTIVA 2 KQ GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 103.940.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Botfield.

(077920.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG) PARTNERS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 110.423.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

A. Botfield.

(077924.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LUX 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.581.

Le bilan pour la période du 23 décembre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(077954.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CHINA HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.675.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(077958.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TST LAS ROZAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 81.751.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2006, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 22 juin 2006.

Dès lors, depuis le 22 juin 2006, les gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont:

Gérants de catégorie A:

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street, Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- Mme Katherine Farley, Administrateur-délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078166.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TASQUINHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R. C. Luxembourg B 108.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TISHMAN SPEYER ESOF FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 95.669.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2006, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 22 juin 2006.

Dès lors, depuis le 22 juin 2006, les gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont:

Gérants de catégorie A:

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street, Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078169.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TST GEORGE V HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.082.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 95.305.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2006, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 22 juin 2006.

Dès lors, depuis le 22 juin 2006, les gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont:

Gérants de catégorie A:

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56, Crosby Street, Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078171.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CREATIONS BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 13, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 77.615.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078368.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TST LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.119.600,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 88.517.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2006, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 22 juin 2006.

Dès lors, depuis le 22 juin 2006, les gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont:

Gérants de catégorie A:

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56, Crosby Street, Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- Mme Katherine Farley, Administrateur-délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078182.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TPS, TRADE PLATINIUM SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 110.339.

Résolution des actionnaires en assemblée générale extraordinaire le 15 juin 2006 à 15 heures

Ordre du jour:

1. Nomination de Monsieur Eugène Parise, né le 13 août 1958 à Rossano (Italie), Domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur, en qualité de Gérant, avec pouvoir de signature, de la S.à r.l. TRADE PLATINIUM SERVICES, à compter de ce jour, et acceptation de la démission de Monsieur Franck Amouyal, gérant démissionnaire.

2. Transfert du siège social au 1, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal en 3 exemplaires.

Lequel après lecture a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Mme Bismuth / M. Parise

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02484. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094283.4//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

TPS, TRADE PLATINIUM SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 110.339.

Société constituée suivant acte de Maître Roger Arrensdorff, Notaire à Mondorf-les-Bains, le 22 août 2005.

Convention de cession d'actions sous seing privé

Entre les soussignés:

1. Madame Sandrine Teboul épouse Amouyal, de nationalité française, employée privée, demeurant à Luxembourg, 13, boulevard Pierre Dupong, L-1430;

2. Monsieur Franck Amouyal, de nationalité française, employé privé, demeurant à Luxembourg, 13, boulevard Pierre Dupong, L-1430,

ci-après dénommé les cédants, d'une part; et

3. Monsieur Eugène Parise, né le 13 août 1958 à Rossano (Italie), conseil en propriété intellectuelle, domicilié à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur,

ci-après dénommé le cessionnaire, d'autre part.

Lesquels comparant, ont convenu de procéder ce jour ainsi qu'il suit, à la présente cession sous seing privé des parts de la société à responsabilité limitée de la société TRADE PLATINIUM SERVICES constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, Notaire à Mondorf-les-Bains, le 22 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1447 du 23 décembre 2005.

La société a son siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.339

Modalités de la cession

Les cédants déclarent céder et transporter par la présente avec toute garantie de droit et de fait au cessionnaire, qui accepte, 50% des parts sociales de la S.à r.l. TRADE PLATINIUM SERVICES, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.339.

La présente cession est établie aux termes et conditions ci-après:

- a) Les nouveaux actionnaires devront nommer un nouveau gérant endéans les 30 jours de la date de cession.
- b) La gérance devra exécuter les formalités nécessaires afin d'établir une nouvelle adresse du siège de la société et d'obtenir une autorisation de commerce.
- c) Le nouveau gérant devra exécuter les formalités nécessaires afin de procéder aux changements des cartons de signatures et du bénéficiaire économique auprès des différents établissements bancaires.

La présente cession est établie aux termes et conditions ci-après:

Le capital de la société TRADE PLATINIUM SERVICES, a été fixé aux termes des statuts à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales, de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune, les parts ayant été souscrites comme suit:

1) Madame Brigitte Bismuth née Amouyal	50 parts sociales
2) Madame Sandrine Teboul épouse Amouyal	37 parts sociales
3) Monsieur Franck Amouyal	13 parts sociales
Total	100 parts sociales

Modalités de la cession

1. Madame Sandrine Teboul épouse Amouyal, prédite, déclare céder et transporter avec toute garantie de droit et de fait, la totalité de ses parts sociales de la société à responsabilité limitée TRADE PLATINIUM SERVICES, soit trente-sept parts (37) à Monsieur Eugène Parise au prix d'un euro symbolique.

2. Monsieur Franck Amouyal, prédit, déclare céder et transporter avec toute garantie de droit et de fait, la totalité de ses parts sociales de la société à responsabilité limitée TRADE PLATINIUM SERVICES, soit treize parts (13) à Monsieur Eugène Parise au prix d'un euro symbolique.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Bon pour cession, pour acquit / Bon pour cession, pour acquit / Bon pour acceptation

S. Teboul / F. Amouyal / E. Parise

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02482. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094283.3//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

TMS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

H. R. Luxemburg B 58.578.

Auszug aus der Hauptversammlung vom 2. juni 2006

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder wird für 6 Jahre verlängert und endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Das Mandat des Abschlussprüfers wird für 6 Jahre verlängert und endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Herrn Matthias Weyer wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, rue de Münschecker, 46, bleibt Geschäftsführer der Gesellschaft.

Verwaltungsrat:

- Herr Matthias Weyer, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, rue de Münschecker, 46;
- Herr Hans Wacht, wohnhaft in D-54323 Konz, am Hohlberg 13;
- Herr Michael Wacht, wohnhaft in D-54459 Wiltingen, Klosterbergstrasse 127.

Wirtschaftsprüfer:

- Eresch-Michels Annette, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 2. Juni 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078411.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.